



LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Formation pratique sur 3 jours (21h)

Animée par Renaud GAYTON

Consultant-Formateur expert en achats et marchés publics

- Guadeloupe > 5 au 7 octobre 2026



LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Les marchés publics de travaux mobilisent des règles nombreuses et complexes, à chaque étape : définition du besoin, programmation, passation, exécution administrative, règlement financier, réception et clôture.

Cette formation globale permet d'acquérir **une vision complète du cycle de vie d'un marché de travaux**, depuis la première expression de besoin jusqu'à la fin des différentes garanties.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



€ **PRIX NET : 3250 €**



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Agents des services administratifs, financiers et techniques
- Responsables de la maîtrise d'ouvrage publique
- Acheteurs, gestionnaires de marchés, responsables de service achat
- Bureaux d'études, maîtres d'oeuvre
- Tout intervenant dans une opération travaux au sein d'une collectivité ou d'un établissement public

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé pour les jours 1 et 2. La formation convient aussi bien aux agents débutants qu'aux praticiens souhaitant consolider et approfondir leurs connaissances. Pour le jour 3, prérequis : avoir suivi les jours 1 et 2 ou pratique régulière des marchés de travaux en service opérationnel, achats-marchés, ou financier/comptable



OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique et les acteurs d'une opération de travaux
- Optimiser la passation des marchés publics de travaux (procédures, seuils, cahier des charges)
- Connaître et mettre en œuvre les actes d'exécution administratives
- Maîtriser les outils du règlement financier : avances, acomptes, révision de prix, intérêts moratoires
- Gérer les relations avec les entreprises titulaires, co-traitants et sous-traitants
- Conduire les opérations de réception et de clôture financière du marché



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation: quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction

PROGRAMME

1^{er} JOUR

LES ACTEURS, LA PASSATION ET LE CADRE CONTRACTUEL

7h45 Accueil et collation

8h00 Tour de table, présentation des stagiaires et du formateur

8h15 Les intervenants à l'acte de construire

- Le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre
- Le conducteur d'opération, le conducteur technique
- Le coordinateur SPS et les autres intervenants
- Rappels sur les responsabilités respectives

8h45 Distinction entre prestations de services et travaux

- Travaux d'entretien : marchés de services ou de travaux ?
- Qu'est-ce qu'un «ouvrage» ? Comment définir la notion d'opération ?

9h00 Le choix du mode de dévolution

- Le recours à l'allotissement : est-il obligatoire ?
- Conditions pour recourir à l'entreprise générale

9h30 Pause

9h45 Les notions spécifiques à insérer dans le cahier des charges

- Les règles à mentionner dans le règlement de la consultation
- Les clauses contractuelles du marché (CCAP, CCTP)
- La prise en compte du développement durable
- La mise en œuvre des ordres de service

► **Cas pratique.** Rédaction d'un règlement de la consultation.

10h45 L'analyse des offres et des candidatures

- Les notions essentielles
- Le rapport d'analyse des offres
- Risques et situations à éviter

11h30 Déjeuner

13h00 La mise en concurrence des marchés de travaux

- Les seuils et procédures de passation
- La mise en œuvre des marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Spécificités pour les lots inférieurs à 80 000 € et 1 000 000 €

14h15 Les procédures spécifiques

- Recours au dialogue compétitif et à la procédure avec négociation
- Les cas de recours aux marchés conception-réalisation
- Les règles essentielles sur les contrats de partenariat

14h45 Pause

15h00 Les modifications contractuelles en cours d'exécution

- Les six cas de recours aux actes modificatifs
- Distinction entre avenant et décision de poursuivre
- Les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre
- Comment utiliser l'avenant de transfert ?

► **Cas pratique.** Évolution du besoin et modification du marché.

16h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^{ème} JOUR

LES ACTES D'EXÉCUTION ET LA GESTION DES INTERVENANTS

7h45 Accueil et collation

8h00 Les actes d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre

- Les ordres de service (OS) : types et portée juridique
- Les bons de commande
- Les marchés subséquents
- Accords-cadre mono-attributaire ou multi-attributaire

8h45 La sous-traitance

- Les conditions requises pour l'intervention des sous-traitants
- L'identification et l'acceptation des sous-traitants
- L'agrément de leurs conditions de paiement pour le maître de l'ouvrage
- Les modalités de paiement direct du sous-traitant
- Le recours à la délégation de paiement

► **Cas pratique.** Examen du DC4 et rédaction d'un acte spécial de sous-traitance.

9h45 Pause

10h00 Les groupements d'entreprises (cotraitance)

- Les deux types de groupement : conjoint et solidaire
- Le rôle du mandataire et des cotraitants
- Les difficultés liées aux paiements
- Comment remplacer un membre défaillant d'un groupement ?

11h00 La cession et le nantissement de créances dans les marchés publics

- Définition et mécanisme du transfert de propriété
- Le contenu du bordereau de cession de créances
- Définition du nantissement et dispositif applicable
- Les différents intervenants

► **Cas pratique.** Exemple unique, certificat de cessibilité et modifications en cours d'exécution.

11h30 Déjeuner

13h00 Le cadre juridique de l'exécution budgétaire et comptable

- Ordonnateur et comptable : rappels
- Les principes fondamentaux de la comptabilité publique
- La liquidation et le service fait
- La responsabilité des gestionnaires publics
 - o Illustrations récentes

14h00 Les pièces justificatives des dépenses

- Quelles pièces transmettre au payeur ?
- La nomenclature des pièces justificatives (État et collectivités territoriales)
- Les limites du rôle du comptable public : analyse des principaux rejets par l'agent comptable

14h30 Pause

14h45 Les délais de paiement et les intérêts moratoires

- La justification des intérêts moratoires et leur éventuelle capitalisation
- Quel taux retenir ?
- Peut-on ne pas payer les intérêts moratoires au titulaire ?

► **Cas pratique.** Calcul d'intérêts moratoires.

16h00 Fin de la 2^{ème} journée

3^{ème} JOUR

L'EXÉCUTION FINANCIÈRE : PRIX, AVANCES, ACOMPTES ET RÉVISION

7h45 Accueil et collation

8h00 Avances et acomptes

- Distinction entre avance et acompte
- Les modalités de calcul et de vérification de la demande de paiement
- Choix entre l'option A ou B du CCAG-Travaux et derniers textes
- Le calcul d'une avance pour le titulaire, les cotraitants, les sous-traitants

8h30 Le prix dans les marchés publics de travaux

- Prix unitaire et prix forfaitaire
- L'absence de règlements partiels définitifs
- Les exceptions à l'intangibilité du prix forfaitaire
- Les «travaux supplémentaires» et la diversité des situations possibles
- Dans quel cas une indemnisation peut être due à l'entrepreneur ?

9h00 Le régime des garanties financières

- La retenue de garantie : taux de 5% ou de 3%
- Les différentes formes de garantie
- La garantie de substitution
- Les modalités de remboursement

9h30 Pause

9h45 Le nouveau régime d'actualisation et de révision des prix

- L'actualité forte de la question
- Les différentes modalités de mise en œuvre des variations des conditions économiques
- Formule de révision de prix : marchés avec matières premières fluctuant sur les cours mondiaux
- La nécessaire remise en cause de certaines pratiques
- Les derniers textes parus entre 2021 et 2026
- Comment traiter les situations de formules inadaptées et les demandes de compensation ?

► **Cas pratique.** Calcul d'une actualisation et d'une révision de prix.

10h30 Les pénalités de retard : le nouveau dispositif du CCAG-Travaux 2021

- Les délais contractuels et leur prolongation
- La notification des pénalités au titulaire avant leur application
- Le plafonnement à 10% du montant du marché
- L'assiette des pénalités et la formule de calcul prévue par le CCAG
- Le seuil d'exonération des pénalités
- Les différents types de risques liés aux pénalités

11h30 Déjeuner

13h00 La réception des travaux

- La déroulement de la réception : les étapes et leur intérêt
- Les différentes hypothèses de réception et leurs conséquences
- Les différents types de réserves et leur traitement
- Les réceptions partielles
- Les effets de la réception : transfert de garde, mise en œuvre des garanties, solde du marché

13h45 Le paiement du solde en travaux

- Le projet de décompte final (PDF) : qui l'établit, dans quels délais ?
- Les caractéristiques du décompte final
- L'établissement du décompte général et définitif (DGD)
- La notification du décompte
- La contestation du décompte et le mémoire de réclamation

► **Cas pratique.** Tableau de synthèse des étapes et délais du PDF à l'acceptation du DGD.

14h30 Pause

14h45 Présentation des garanties après réception

- Les garanties légales : garantie de parfait achèvement, garantie biennale, garantie décennale
- Articulation avec la retenue de garantie et les cautions

15h00 Principaux aspects de la résiliation des marchés de travaux

- Les différents motifs de résiliation
- Les conséquences financières et les indemnités
- La résiliation pour faute et la mise en régie

15h25 Synthèse et retours d'expérience

- Revue des points clés et des erreurs fréquentes
- Échanges sur les situations rencontrées par les participants

15h45 Quiz d'évaluation et tour relatif aux objectifs fixés

16h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales
– Université d'Auvergne Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004

Fort d'une expérience de plus de 20 ans en marchés et achats publics, il est depuis 2015 consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, CCAG Travaux, sous-traitance et cotraitance, précontentieux et contentieux des marchés publics, notamment.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N°SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier).....

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s).....

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15%) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25%) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Date :

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **3250 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Païement

- 1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.
- 2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10% du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de la formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels hauts de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation, CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi «Informatique et libertés» du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ce informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr

